

DECISION
portant délégation de signature

N° 2025/003-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Vu, le Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Monsieur ASTIER en qualité de Directeur par intérim de la direction commune de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE en date du 10/07/2025,

Considérant la décision de nomination de Monsieur KRATZ en date du 1^{er} mars 2020 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directeur adjoint,

Considérant la décision de nomination de Madame KNEIB en date du 17 juin 2013 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directrice adjointe,

Considérant la décision de nomination de Madame DEFLOIRINE en date du 2 février 2015 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directrice adjointe,

Considérant la décision de nomination de Monsieur DEMANGE en date du 1^{er} février 2021 à l'EPSM Metz-Jury en qualité d'Ingénieur hospitalier principal,

Considérant la décision de nomination de Madame JAYER en date du 1^{er} décembre 2023 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Cadre paramédical hors classe faisant fonction de Directrice des Soins,

Considérant la décision de nomination de Monsieur SALAZAR en date du 1^{er} janvier 2020 à l'EPSM Metz-Jury en qualité Attaché d'administration hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Madame SANTANGELO en date du 1^{er} novembre 2011 à l'EPSM Metz-Jury en qualité d'Adjoint des cadres Hospitaliers,

Considérant la décision de nomination de Madame KRATZ en date du 1^{er} janvier 2025 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Cadre paramédical hors classe,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre de leur participation à l'astreinte de direction de l'établissement fixé selon le planning mensuel, délégation est donnée à :

- Monsieur Philippe KRATZ, Directeur adjoint,
- Madame Véronique DEFLOIRINE, Directrice adjointe,
- Madame Véronique KNEIB, Directrice adjointe,
- Monsieur Alain DEMANGE, Ingénieur hospitalier principal,
- Madame Thérèse JAYER, Cadre paramédical hors classe faisant fonction de Directrice des soins,
- Madame Sandrine KRATZ, Cadre paramédical hors classe,
- Monsieur Patrick SALAZAR, Attaché d'administration hospitalière,
- Madame Cati SANTANGELO, Adjoint des cadres hospitaliers.

à l'effet de signer toutes les décisions, tous les courriers et documents permettant d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement ou nécessitant d'être signés sans délai.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 10 juillet 2025. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

Article 3 : Monsieur le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'Etat ainsi que sur le portail de l'établissement, sera notifiée aux personnes concernées, sera transmise sans délai à Monsieur le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 10 juillet 2025

Le Directeur par intérim,

Olivier ASTIER

